



Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Distr. générale
5 avril 2019
Français
Original : anglais

Réunion des États parties

Cinquième réunion

New York, 25 juin 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion par le Représentant du Secrétaire général.
 2. Élection du Président.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Élection des autres membres du Bureau de la réunion.
 5. Élection, conformément au paragraphe 4 de l'article 26 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, de cinq membres du Comité des disparitions forcées, en remplacement de ceux dont le mandat prend fin le 30 juin 2019.
 6. Examen de questions de fond se rapportant à la Convention.
 7. Questions diverses.
-

